



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/AC.154/308
26 mars 1997

ORIGINAL : FRANÇAIS

COMITÉ DES RELATIONS AVEC LE PAYS HÔTE

LETTRE DATÉE DU 24 MARS 1997, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU COMITÉ
DES RELATIONS AVEC LE PAYS HÔTE PAR LE CHARGÉ D'AFFAIRES PAR
INTÉRIM DE LA CÔTE D'IVOIRE

J'ai l'honneur de vous prier, en votre qualité de Président du Comité des relations avec le pays hôte, de bien vouloir faire publier comme document du Comité le texte de la note verbale datée du 24 mars 1997 que la Mission permanente de la Côte d'Ivoire auprès des Nations Unies a adressée à la Mission des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation (voir annexe).

La note en question relate un incident dont la Mission ivoirienne a été victime le jeudi 20 mars 1997.

(Signé) Diénébou KABA CAMARA



ANNEXE

Note verbale datée du 24 mars 1997, adressée à la Mission permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies par la Mission permanente de la Côte d'Ivoire auprès de l'Organisation

La Mission permanente de la République de Côte d'Ivoire auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments à la Mission permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation et a l'honneur de se référer à la question du stationnement des véhicules diplomatiques dans la ville de New York.

À ce sujet, la Mission permanente de la Côte d'Ivoire tient à informer la Mission permanente des États-Unis d'Amérique de l'incident dont elle a été victime le jeudi 20 mars 1997. En effet, ce jour-là, aux environs de 8 h 30, une des voitures de la Mission ivoirienne a été enlevée à Manhattan, 129e rue, par un officier de police, alors qu'elle était stationnée normalement comme tous les autres véhicules qui se trouvaient sur cette même voie.

Le chauffeur de la Mission qui s'est rendu quelques instants après au bureau du marshal, situé à la 40e rue, pour obtenir des renseignements sur les motifs de cet enlèvement, s'est vu remettre une note (voir appendice) qui précisait que le véhicule en question aurait été pris parce qu'il aurait totalisé un certain nombre de contraventions non payées.

La Mission permanente de la Côte d'Ivoire est immédiatement entrée en contact avec l'Office des missions étrangères de la Mission permanente des États-Unis d'Amérique qui n'a pu obtenir la libération du véhicule qu'aux environs de 4 heures de l'après-midi.

La Mission permanente de la Côte d'Ivoire voudrait rappeler qu'à sa connaissance, les nouvelles mesures envisagées par la municipalité de New York ne devraient entrer en vigueur qu'à partir du 1er avril. Bien plus, parmi celles-ci, aucune ne prévoit une sanction telle que l'enlèvement de véhicules pour contraventions non payées.

En effet, il est bien précisé dans le document relatif aux nouvelles mesures décidées par la ville de New York qu'en cas de violations répétées de la loi sur le stationnement, le détenteur du véhicule recevrait une notification de l'Office des missions étrangères l'informant qu'il ne pourra pas utiliser légalement son engin tant que les contraventions n'auront pas été réglées.

La Mission permanente de la Côte d'Ivoire n'a reçu aucune notification de cette sorte et, fait sans précédent, elle voit un de ses véhicules enlevé par les autorités de police pour motif de non-paiement de contraventions antérieures.

La Mission permanente de la Côte d'Ivoire voudrait exprimer sa désapprobation devant un tel agissement qui va à l'encontre des privilèges et immunités reconnus aux agents et aux missions diplomatiques par la Convention de Vienne de 1961 et espère que des incidences de cette nature seront évités dans l'avenir.

/...

APPENDICE



9-5

George Airday
MARSHAL, CITY OF NEW YORK
110 WEST 40 STREET
NEW YORK, N.Y. 10018
TEL: (212) 354-7666

PAY
←

15 FLOOR

STAMP

WHEN CALLING GIVE YOUR PV# 44743 DATE TOWED: _____

YEAR / MAKE OF CAR: _____ PLATE# _____ STATE: _____

NOTICE:

Your vehicle was impounded by City Marshal Airday pursuant to a judgment obtained by the N.Y.C. Parking Violations Bureau for unpaid parking tickets (C.P.L.R. Article 4, Sect. 5239 & 5240 and V.T.L. 241 (a).

-To redeem your vehicle call the office of Marshal Airday Monday to Friday 9 AM until 5 PM. You need your license plate number, year and make of your car and the date towed. You will be told the exact amount of money due.

-Payment must be in CASH only.

NOTE: YOUR PAYMENT OF MONIES FOR PV# SUMMONES IS ONLY FOR SUMMONES IN JUDGMENT AS OF THE DATE OF SEIZURE. YOU MAY OBTAIN A WRITOUT OF JUDGMENT AND NONJUDGMENT SUMMONES AT PV#'S LOCATIONS:

51 Chambers Str. Main floor, or 1 Centre Str. Manhattan Help Center
Brooklyn Help Center, 210 Jerusalem Str. 9th floor; Bronx Help Center, 1400 Williambridge Road
Queens Help Center, 89-61 162nd Str., Jamaica NY; Staten Island Help Center, 390 St. Mark Pl., 3rd floor
(Information Phone 212 700-7000 OR THE PV# HELP LINE 212 477-4930)

THE TOTAL DUE INCLUDES:

JUDGMENT AMOUNT:\$ 12,804.39
TOWING CHARGES:.....\$ 150.00 TOWED or \$75.00 IF NOT TOWED
IMPOUNDMENT:\$ 45.00
MARSHAL'S FEE 5% of total.....\$ 649.96
TAX ON TOW:\$12.38 or \$6.19 IF NOT TOWED
EXPENSES: MAIL/DMY INQUIRY \$ 0

TOTAL DUE. CASH ONLY: \$ 13,661.73

GARAGE
L →

W.A.B.C. TOWING CORP., LOCATED AT...

W.A.B.C. TOWING CORP.
1363 WESTCHESTER AVE
BRONX, NY 10459

MUST SHOW MARSHAL'S RELEASE FORM TO PICK UP VEHICLE.

NOTE: THERE IS A \$10.00 (PLUS TAX) PER DIEM STORAGE CHARGE FOR EACH DAY THEY WILL BE HOLDING YOUR CAR. THE CHARGE IS BY CALENDAR DAY; THE GARAGE WILL COLLECT A FULL DAY CHARGE FOR ANY DAY OR PART OF A DAY THE CAR IS HELD.

You must bring your driver's license and registration card when redeeming your vehicle and document your authority to possess the vehicle if it is not registered to you. GET A NOTARIZED LETTER FROM THE REGISTERED OWNER GIVING YOU PERMISSION TO PICK IT UP. You may obtain a release to remove PERSONAL property from the impounded vehicle only with proper ID. Property that belongs to someone else must have sales receipt or appropriate documentation. Vehicle must be currently registered or must be TOWED out from the garage.

YOUR VEHICLE CAN BE SOLD AT PUBLIC AUCTION UNLESS REDEEMED WITHIN 10 DAYS!!
BALANCE OWED ON JUDGMENT REMAINS DUE.

GEORGE AIRDAY
CITY MARSHAL